



2022-273

Délégation d'Officier d'Etat Civil

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur DUYCK Alain, conseiller municipal pour le samedi 27 août 2022,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Monsieur Alain DUYCK, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 27 août 2022 les fonctions d'Officier d'Etat-Civil notamment pour célébrer le mariage de Catherine FAUCHEUX et Joël GANDON.

ARTICLE DEUXIEME

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des actes de la commune.

Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur Alain DUYCK,
- Monsieur le Sous-Préfet de LORIENT,
- Monsieur le Procureur de la République de LORIENT.

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 26 juillet 2022

Le Maire,

Yves NORMAND

